REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Frasne

Arrondissement de Pontarlier

Commune de Métabief

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 12
- Ayants donné procuration : 1
- Absents :2

Date de la convocation : 27/10/2026

Délibération n°2026-H-05

Résultat du vote : APPROUVÉ

Pour : 12
Contre :
Abstention :

Délibération certifiée exécutoire.

Extrait transmis
contrôle de légalité le : 14/11/26

Publié le : 14/11/26

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 02 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 02 novembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 27 octobre 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Bénédicte Lavier, Francis Meuterlos, Dylan Magnin, Xavier Colisson, Véronique Saget, Clothilde Salah, Florence Collino, Mickaël Linares.

Excusés : Christelle Demart, Charlotte Chassard,

Absent : Thibault Decreuse, Philippe Bizet.

Pouvoirs : Christelle Demart à Laurent Poncet.

Secrétaire : Francis Meuterlos

OBJET : TARIF DES SECOURS SUR PISTES 2026-2027

M. le Maire expose les tarifs des secours sur pistes pour la saison 2026-2027, proposés par la station.

1. ÉVACUATION SUR PISTES

- **60 € *pour le « front de neige » et accompagnement (télésiège ou motoneige) :***

✓ Commune de METABIEF :

Secteur METABIEF :

Surface délimitée par la gare du Téléski de la Berche, la gare du Télésiège de la Berche et la gare des téléskis Prés-Midi

Tertre : surface délimitée par la grenouillère

KIDPARK (jardin des neiges)

Jardins des Ecoles de Ski

✓ Commune des Longevilles Mont-d'Or :

Secteur SUPER-LONGEVILLES *: du restaurant « Flocon » aux gares des Téléskis de Super-Longevilles*

- **210 € *pour les « zones rapprochées »***

REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-025-212503809-20261102-26H05-DE

✓ Commune des HOPITAUX-NEUFS :

- Piste de Liaison à l'aval de la balise n°1

✓ Commune de METABIEF :

Secteur METABIEF :

- Piste de la Familiale en aval de la balise n° 2
- Piste de la Berche en aval de la balise n° 3
- Piste des canons à neige complète
- Piste de la Renversée au pied du mur en aval de la balise n° 3
- Piste du Tertre complète
- Piste de la Ch'neau
- Piste « La Petite Bleue »
- Piste du Bois du Roi
- Piste de Liaison à l'amont de la balise n°1

✓ Commune des Longevilles Mont-d'Or :

Secteur Super-Longevilles :

Piste Campanule, Piste Gentiane en aval de la balise n° 5, Piste Fraisier, Piste Lys.

➢ **370 € *pour les « zones éloignées »***

✓ Commune de METABIEF :

Secteur METABIEF :

- Piste Troupezy (partie amont) : balise n° 10 à n° 7
- Piste Familiale en amont de la balise n° 2 à balise n° 13
- Piste Renard en amont de la balise n°8
- Piste de la Berche en amont de la balise n° 3
- Piste de la Renversée en amont de la balise n° 3
- Piste du Printemps
- Piste de la Combe
- Snow-park

REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-025-212503809-20261102-26H05-DE

✓ Commune de JOUGNE :

- Piste Troupezy (partie aval) : balise n° 7 à n° 1

✓ Commune des Longevilles Mont-d'Or :

Secteur Super-Longevilles :

- Piste Anémone, Gentianes en amont de la balise n° 5, Eglantines

- Pistes : Chamois, Belette, Renard en aval de la balise n°7, Chevreuil, Marmotte.

- Piste « Corniche »

- Piste Familiale : balise n° 16 à n° 13

- Dahu

- Easypark

2. ÉVACUATION HORS PISTE

710 € pour les zones « hors pistes balisées » et « pistes fermées »

Les frais pour secours hors-piste situés dans des secteurs éloignés, non accessibles gravitairement par remontée mécanique, caravanes de secours, recherches de nuit, etc.…peuvent donner lieu à facturation sur la base du coût horaire :

des personnes pisteurs-secouristes engagées :71.50 € /Heure

des machines utilisées :

- chenillette : 233.00 €/ Heure

- scooter :

(Incorporation du conducteur au tarif) :92.00€/ Heure

- véhicule 4x4:

(Incorporation du conducteur au tarif) :92.00€/ Heure

REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-025-212503809-20261102-26H05-DE

3. AUTRES PRESTATIONS

- Frais de prise en charge administrative : 13 € / dossier
- Frais de correction : 20 € (Modification du tiers à facturer suite à déclaration d'assurance plus de 48h après l'accident)

Ces différents frais de secours ne sont pas couverts par les mutuelles.

Sans assurance spécifique (acquise avec le forfait, ou assurance privée) ils sont donc à la charge du blessé.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les tarifs ci-dessus mentionnés

- charge le SMMO de l'affichage et de la mise en œuvre des tarifs

- autorise Le Maire à signer les pièces y afférant

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Métabief,

Le Maire

Gérard DEQUE



REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-025-212503809-20261102-26H05-DE